L'alsacien, langue discriminatoire ?

03/03/2009 à 19h44

Dans un article récent des DNA (14 février), on a pu lire que la Halde pensait que : *« Demander l'usage d'une langue régionale dans une annonce d'emploi s'inscrit dans les dispositions sur la discrimination indirecte ».* L'article est sans doute passé inaperçu, mais ses implications pourraient faire bouillir les consciences régionales.

On chercherait à cantonner, chez nous, l'alsacien à la sphère privée, comme une « religion » et donc à l'étouffer que l'on ne ferait pas mieux. Ailleurs, ce sera le breton, le basque, le corse ou le catalan.

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) précise sa pensée : *« Demander à un candidat de parler une langue régionale exclut de fait toute personne n'ayant pas d'attaches avec la région ».*

Mais qu'en est-il donc des emplois où l'on demande la maîtrise de l'anglais a des personnes n'ayant appris que l'allemand et n'ayant jamais mis les pieds en Angleterre ?

En fait, la Halde joue ici pleinement son rôle de « police du politiquement correct ». Maitriser l'anglais, le turc ou une autre langue exotique peut être un atout professionnel. La connaissance et l'exigence de l'alsacien serait-elle un marqueur discriminant pour ne pas dire « racisant ».

Le couplet est connu. La diversité ne vaut, dans une République qui a mit le supposé « anti-racisme » en étendard, que pour les autres. La machine à culpabiliser est toujours en marche. L'ethnomasochisme aussi. Ce type de lutte "indirecte" contre les langues régionales, n'est pas sans faire penser "aux heures sombres" de la République.

Dormez cependant, braves gens, Big Brother pense pour vous et l'article de la Halde n'a toujours pas éveillé l'Alsace…

Source : La Droite strasbourgeoise (merci à Kouign Aman 1er)